

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 14 mars 2016

Le 14 mars deux mil seize à 18 h 30, en mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présence de Monsieur Philippe VINCENT, Maire.

Étaient présent(e)s : M^{mes} : STIENNE, VARIN, PERRIAU, RASSET, LEVIGNEUX, CASTOT, LEGRAS.

MM. LEBLANC, GONDARD, DANET, MODARD, DUFLO, FLAGUAIS, PECKRE, ADAM.

Étaient absent(e)s : M^{mes} : VAUCLIN pouvoir à STIENNE

MME LESEIGNEUR pouvoir à S GONDARD

M. LECONTE

Secrétaire de Séance : P VARIN

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

1° - Salle des Loisirs

Considérant que des travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont nécessaires à la Salle des Loisirs, Monsieur le Maire présente les devis, à savoir :

Devis Entreprise Ligny = 1 414 €

Devis Entreprise Vauclin = 1583 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisi le devis de l'Entreprise Vauclin, plus complet et plus détaillé, pour 1 583 €.

Vote à l'unanimité, 18/19 dont 2 pouvoirs

2° - Salle du Bon Accueil

La Salle du Bon Accueil étant de plus en plus fréquentée, Monsieur le Maire expose que les toilettes sont un peu rudimentaires et propose de séparer les toilettes du sas, par des cloisons et le rendre accessible aux PMR.

Devis Ligny : 4 784 €

Devis Vauclin : 6439 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, porte son choix sur l'entreprise Vauclin. Cependant considère que les robinets électroniques avec piles au lithium ne sont pas indispensables et décide de les remplacer par des robinets simples, un nouveau devis sera demandé auprès de M. Vauclin.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR.

AMENAGEMENT DES ALLÉES AUTOUR DU TERRAIN JEUX

Monsieur le Maire propose de créer un chemin piétons avec pose de bordure pour accéder au terrain de jeux, et présente les devis suivants :

Entreprise Lecoq : 9552 € TTC

Entreprise Letellier : 12000 €

Entreprise TPR : 20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur l'entreprise Lecoq, pour un montant de 9 552 € TTC, et décide de solliciter une subvention auprès de la CAF.

Vote à l'unanimité : 18/19 dont 2 pouvoirs.

CLOTURES ESPACE M. GLUNTZ

Monsieur le Maire présente les différents devis concernant le remplacement des clôtures

Entreprise Environnement service : 10921 € + 10 514 € soit 21 435 €

Entreprise Tropardy : 19 104 €

Le Conseil Municipal désigne l'entreprise Tropardy, à l'unanimité (18/19 dont 2 pouvoirs)

RENOVATION TOITURE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire expose que le bâtiment attenant au presbytère sur lequel le lierre a été détruit présente une toiture très endommagée, il est nécessaire d'envisager sa réparation. Les devis sont portés à la connaissance des conseiller municipaux :

Devis Lampérier : 6 822 €

Devis Ternisien : 2 460 € y compris la réparation d'un bâtiment annexe.

Le Conseil Municipal désigne l'Entreprise Ternisien pour la réalisation de ces travaux, à l'unanimité 18/19 voix, dont 2 pouvoirs).

REFECTION DES TERRAINS TENNIS

Monsieur le Maire propose la rénovation des terrains de tennis, notamment un démoussage et peinture au sol, et présente les devis, à savoir :

Entreprise Renov'sports : 17 467. 44 € + Option régénération de béton poreux pour 6 674.40 €

Entreprise Solstech ; 10 959 .84 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner priorité à l'entreprise Solstech pour 10 959. 84 €TTC, à condition que les travaux soient réalisés avant la fin avril.

RENOVATION DE VITRAUX A L'EGLISE

Monsieur le Maire expose que certains vitraux côté rue, sont endommagés, voir cassés et quatre ont besoin d'être réparés. Les devis sont présentés comme suit :

Atelier du Grand Feu pour 19 464 € TTC

Devis DELANDEMARRE : 6 577 € TTC

Le Conseil Municipal désigne l'entreprise Delandemarre et décide de solliciter une subvention au titre de la Fondation du Patrimoine.

PROJET AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement du terrain de foot et les devis correspondants aux travaux à envisager, dans l'attente que le projet de M Dubosq se concrétise, et qu'il cède une parcelle de 700 m2 à la commune.

Entreprise Environnement service : 21806 € + 9012 € environ pour le fond et 20 000 € pour la main courante.

Entreprise Renov sports : 91 138 € + option clôture et drainage 46 603.20 €

ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Pour les besoins du personnel de voirie, Monsieur Peckre propose l'acquisition d'une remorque dont le montant s'élève à 2614 €, pour l'utiliser derrière l'ancien tracteur tondeuse. Le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire cette dépense au budget primitif.

MARCHE CONCERNANT LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE AU GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal ayant étudié les devis concernant les travaux d'économie d'énergie au groupe scolaire, et compte tenu du montant des devis, Monsieur le Maire expose qu'il convient de lancer un marché pour ces travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un marché.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que la CDCI réunie vendredi 11 mars dernier a entériné le schéma de coopération intercommunal. Bosc le hard a été inclus à la communauté de communes CCPNOR, du Moulin d'Ecalles, et du Plateau de Martainville, ainsi que Cottévrard, Beaumont le Hareng et Grigneuseville, soit 53 000 habitants.